



Psychologues de l'Éducation nationale SNUpp et SNES- FSU – Académie d'Amiens

Compte rendu d'audience / rectrice du 5 décembre 2018

Audience demandée par les représentants FSU, par un courrier du 15 octobre 2018

Étaient présents :

Pour l'administration : Mme Cormier, rectrice d'Amiens ; M. Vial, secrétaire général du rectorat

Pour le SNES : Mmes Bas, Carpentier, Morel (PsyEN-EDO), Mme Clément co-secrétaire du SNES académique

Pour le SNUipp : Mme Méry (PsyEN-EDA)

Les sujets abordés :

1. Promulgation de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » actant le transfert de l'information sur les métiers et les formations aux régions.

- Quid du transfert des missions et des personnels de la DRONISEP à la région Hauts de France, prévu au 1^{er} janvier 2019 ? L'absence d'information devient intolérable pour les personnels concernés.
- Quid de la circulaire rectorale du 8 novembre 2018 « accompagnement à l'orientation » envoyée aux chefs d'établissement, les enjoignant à mettre en œuvre dès 2018 les 54 heures dédiées à l'orientation en 2^{de} tandis que la loi précise que cette mise en œuvre débute en septembre 2019 ?
- Quid de l'action des organismes mandatés par la région dans les EPLE, annoncée dans la même circulaire rectorale dès janvier 2019, alors que le « cadre national de référence établi conjointement entre l'État et les régions [qui] précise les rôles respectifs et les principes guidant l'intervention des régions dans les établissements » n'est pas encore paru ? Quelles garanties de neutralité des interventions et de l'information dispensée par ces organismes ?

Réponse :

Côté ministère, « nous n'en savons pas plus que vous ». Les informations parviendront début janvier 2019.

Pour la DRONISEP, on n'a que la lettre de M. Quéré. Rappel du GT Charvet-Mons qui va faire des propositions sur les missions respectives.

Côté région, « les discussions ne sont pas encore officiellement commencées ». Des annonces ont été faites par la vice-présidente de région : 3 axes pour l'orientation

- *Mise en place d'une plateforme « Mon Orientation en Hauts de France » prévue dès janvier 2019*
- *Une plateforme numérique « Proch'orientation » sur le modèle « Proch'emploi »*
- *Une réflexion sur les forums dans la région, avec l'idée d'étendre le modèle de celui d'Amiens à Lille.*

2. Quelle place pour les PsyEN-EDO et les services dans le projet académique d'accompagnement de l'orientation des élèves ? Nous rappelons que dans les lycées, notamment en terminale, les professeurs ne sont pas en capacité de répondre aux besoins d'information et de conseil des élèves.

- Sachant que les PsyEN ne sont mentionnés qu'au titre de « conseiller technique éventuel » des chefs d'établissements dans la circulaire mentionnée.
- Constatant que la date de la 2^e « semaine de l'orientation » ne correspond pas à celle du déroulement du « forum du lycéen à l'étudiant » (organisé par nos services) qui n'est d'ailleurs pas cité dans la circulaire...
- Constatant également que des documents concernant l'orientation adressés aux EPLE, ne sont plus envoyés dans les CIO (lettres Parcoursup, certains guides ou documents en direction des élèves...)
- Quid des professeurs principaux, placés en 1^{ère} ligne pour l'orientation alors qu'ils n'ont pas la compétence d'accompagner de manière approfondie les élèves sur ce champ ?

Réponse : « C'est M. le SG qui a signé cette circulaire ». Les PsyEN ont bien sûr toute leur place, on ne la mentionne pas parce qu'elle est évidente (idem pour le forum du lycéen). La circulaire reprend les consignes du MEN, qui insiste chaque semaine sur la nécessité de mise en place de ce programme et qui impose les dates des semaines de l'orientation.

Non envoi des documents : c'est une erreur involontaire qui sera réparée...

La formation des PP est prévue dès janvier 2018, via un gros volet dans le PAF. Elle visera prioritairement les professeurs de 2^{nde} et de 3^{ème}.

3. Situation des CIO

- Contexte d'annonces du ministre de fermeture des CIO. Quels projets pour l'académie ?
- Hypothèse de désengagement du CD de l'Aisne du financement des CIO de Tergnier et d'Hirson.
- Quid des postes vacants de directeurs des CIO de Friville, Senlis et Clermont qui n'apparaissent pas au mouvement sur SIAM.
- Situation du CIO de Tergnier : le poste de DCIO n'est pas pourvu, c'est la directrice en fonction au CIO de St Quentin qui assure le suivi. Pas de poste de PsyEN en compensation au CIO de Tergnier.
- Diminution de l'enveloppe « frais de déplacement » (jusqu'à 30%) pour les PsyEN...

Réponse : Pas de nouvelle sur la carte des CIO.

- Concernant Hirson et Tergnier, le CD avait prévu de se désengager au 31 12 2018. Le rectorat a obtenu le maintien du financement jusqu'en juillet 2018, et fait remonter l'information au ministère dont il attend le retour. Positionnement de la rectrice : « si le ministère [lui] demande [son] avis, elle fera valoir la nécessité du maintien de ces 2 CIO au titre de la rupture d'égalité dans les territoires que leurs fermetures entraîneraient ».
- Gel de postes de DCIO : les postes de DCIO de Senlis et de Friville ne peuvent apparaître car ces CIO ne sont pas CIO d'État. Il est prévu que des faisant fonction y soient maintenus mais il semble que le rectorat a jugé stratégique de ne pas attirer l'attention du MEN dessus. Pas d'explication au gel du poste de Clermont, qui est un CIO d'État. Le SG doit revoir ce point et nous en tenir informés (pas de réponse pour l'instant).
- Concernant le poste de DCIO à Tergnier, il reste vacant car personne n'a souhaité être candidat. Pas d'opposition à le pourvoir en « compensation » pour soulager la charge de travail de l'équipe, par le recrutement d'un PsyEN contractuel sous réserve de trouver un.e candidat.e.
- Frais de déplacement : la rectrice indique que dans l'académie, la dépense globale n'atteint pas l'enveloppe globale (dépense 2017 : 68124€ ; enveloppe 2018 : 70 000 € n'a pas été intégralement consommée). Les enveloppes baissent quand elles n'ont pas été dépensées lors de l'exercice précédent. S'il y a dépassement, une rallonge est systématiquement allouée après coup et l'enveloppe suivante est remontée. D'où l'importance de déclarer chaque mois les frais engagés. Le SG va faire une note aux DCIO sur ce point.

4. Question des RASED

- Rappel du manque crucial de maîtres E et G dans les 3 départements

Postes maîtres E : 30 postes vacants sur 119 (Aisne 6/33, Oise 17/52 dont 4 pourvus par des stagiaires CAPPEI, Somme 7/34)

Postes maîtres G : 15 postes vacants sur 54 (Aisne 1/5, Oise 8/30 dont 4 pourvus par des stagiaires, Somme 6/19)

- Quelle politique est prévue en la matière ? Quid de la reconstruction des RASED ?

Réponse de la rectrice éloquente : le mot RASED n'a été prononcé nulle part dans les différentes réunions où elle s'est rendue... Nous avons du souci à nous faire sur l'avenir des RASED... nous continuerons à revendiquer des créations de postes pour les RASED.

5. Question de la construction de notre nouveau corps commun. Nous pointons une impression de « panne » d'éléments fédérateurs sur le terrain dans sa mise en place.

- Demande que soient institutionnalisées les réunions des PsyEN des 2 spécialités par bassin qui sont prévues dans le décret.
- Question des formations communes, particulièrement du « DU Autisme » : Quelle politique ? A quel échelon ? Sur quels critères sont retenus les candidats EDA ? Nous réitérons notre demande qu'il soit également proposé aux PsyEN EDO qui peuvent être tout autant intéressés.
- D'une manière plus générale, nous demandons que des formations communes aux 2 spécialités soient mises en place.

Réponse : la rectrice va soulever ces questions auprès des DASEN.

Le 14 décembre 2018

Pour les représentantes, Catherine Bas, Catherine Méry